



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

PORANT SUR LA POURSUITE DES DISCUSSIONS AVEC LE LEGAL DATA SPACE

Adoptée par l'Assemblée générale du 6 février 2026

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en Assemblée générale du 6 février 2026,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de la commission Prospective et Innovation ;

DONNE MANDAT au Bureau, en lien avec le GT IA et la Commission Prospective et innovation, de poursuivre les discussions avec le Legal Data Space en vue du développement d'un outil d'IA souverain (agent conversationnel) à destination des avocats et de la détermination des conditions financières.

* *

Fait à Paris le 6 février 2026